

Chers Parents,

Pour accéder au parking à vélo et trottinettes de la rue Persil, votre enfant devra avoir en sa possession un Vigik fourni par l'établissement. Nous disposons d'un nombre de places limité. Par conséquent, seuls les 100 premiers élèves à se présenter munis d'un chèque de caution d'un montant de 50 euros, à l'ordre de l'Institution Sainte-Marie, pourront en bénéficier. La mise en service du parking aura lieu le lundi 8 septembre, il sera alors indispensable d'avoir en sa possession le badge.

Voici les modalités de fonctionnement :

- L'élève doit remettre un chèque de caution de 50 euros à l'ordre de l'Institution Sainte-Marie auprès du bureau de la vie lycéenne.
- Ce chèque sera encaissé si votre enfant perd le badge ou s'il ne nous le rend pas en fin d'année.
- Le badge devra être remis en même temps que les livres prêtés par l'établissement, en fin d'année scolaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

B. VERNY,
Préfet de la Vie Lycéenne



NOM :

Prénom :

Classe :

- Je souhaite que mon enfant puisse bénéficier d'un badge et j'ai bien pris connaissance des modalités de fonctionnement.

Fait à _____, le _____

Signature de l'élève

Signature du responsable légal